

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
VIDE GRENIER D'AUTOMNE**
Organisé par l'UNC Le Fenouiller
Dimanche 28/09/2025 de 9h à 17h
Parking souterrain « OCEANIS »
CENTRE E.LECLERC ST GILLES CROIX DE VIE

Coordonnées complètes (indispensables pour valider l'inscription) :

NOM :
PRÉNOM :
Adresse complète :
CP :
VILLE :
Tél :
Mail :

Les réservations sont ouvertes à partir de deux emplacements de parking soit 4,60 m linéaire.

2 places parking 16 euros ----- 3 places 24 euros (véhicule autorisé)

Camping-car à partir de 4 places 32 euros.

Je réserve : Nombre de places _____ x 8 = _____ €

Possibilité restauration sur place commander en même temps que l'inscription

Plateau repas matin : 2 salades, 2 charcuteries, 1 viande, 3 accompagnements, 1
fromage, 1 dessert : 10 euros x _____ = _____

Documents obligatoires à fournir :

- Photocopie R/V de la carte d'identité
- Règlement pour l'emplacement (chèque à l'ordre de « UNC le Fenouiller »)
- Chèque de caution de 10€ à envoyer avec votre règlement Un mail vous sera adressé pour vous confirmer l'inscription

Contact vide grenier : 06.70.93.64.55

unclefenouiller@gmail.com

Adresse postale : PICANDET, Pascal 08 rue des Rubaniers
85800 LE FENOULLER

Règlement du vide grenier d'automne

UNC LE FENOILLER

L'installation des exposants se déroule de 6h à 9h. Aucun véhicule ne pourra circuler en dehors de ces heures. L'utilisation de barbecue est **STRICTEMENT** interdite. Table non fournie.

Art.1_Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer au vide grenier entraîne l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.

Art.2_Le vide grenier n'est ouvert qu'aux particuliers, sur réservation préalable. Pour avoir accès aux emplacements, les exposants devront avoir rempli les formalités administratives et s'être acquitté de leur règlement d'inscription.

Art.3_L'accès aux emplacements est possible sur accompagnement d'un membre de l'association. Ces derniers sont réservés aux personnes ayant réglé à l'avance, ce jusqu'à 8h45.

Art.4_Les véhicules ne seront autorisés que pour le déballage à l'arrivée et pour le rangement à partir de 17h. Les véhicules seront autorisés sur les emplacements à partir de 3 places de parking ou plus, et pour les personnes à mobilité réduite ayant signalé leur présence dès l'inscription.

Art.5_La vente d'animaux, d'armes, de boissons, de denrées périssables et tout objet contraire aux valeurs morales de laïcité de la République seront strictement interdits.

Art.6_Les biens exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs et/ou exposants.

Art.7_Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure ou d'intempéries. Le tarif des emplacements est fixé à 16 € les 2 places de parking minimum.

Art.8_Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

Art.9_Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. Les exposants s'engagent à laisser le terrain propre et débarrassé de tout objet ou détrit. Un sac poubelle vous sera donné à votre arrivée sur le terrain. Toute personne laissant des détrit. ou objets non vendus sera exclue définitivement du vide grenier.

Art.10_Un chèque de caution de 10€ est à envoyer avec votre règlement. Il vous sera restitué à votre départ si l'emplacement est propre.

Art.11_L'UNC Le Fenouiller s'engage à rembourser les sommes engagées en cas d'annulation du vide grenier pour cause de pandémie, et sur décision gouvernementale ou préfectorale liée aux conditions sanitaires.

Dossier à retourner à : PICANDET, Pascal – 08 rue des Rubaniers Le Fenouiller 85800 au plus tard pour le 15/09/2025. Confirmation réception dossier par mail.

Lu et approuvé le :

Signature